

SECRETARIAT GENERAL

LAON, le 26 JAN. 2012

Mission QUALITÉ

**Le Préfet de l' Aisne**

à

Affaire suivie par Clothilde DUVIGNAUD

Tél : 03.23.21.83.45  
clothilde.duvignaud@aisne.gouv.fr


Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les présidents  
d'établissements publics de coopération  
intercommunale,

**OBJET : Dépôt d'actes - modification des modalités d'accueil**

Afin d'améliorer votre accueil à la préfecture, je vous informe que vous pourrez déposer vos actes auprès de l'agent d'accueil général, au rez-de-chaussée du bâtiment Signier, dès le lundi 30 janvier 2012.

Durant les périodes de congés des agents de l'accueil, vous serez invités à vous rendre à la Direction des relations avec les collectivités territoriales, située au 2<sup>o</sup> étage du bâtiment Signier.

Je vous informe d'ores et déjà que ces dispositions dérogatoires seront mises en œuvre pour la semaine du 5 au 9 mars 2012.

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Jackie LEROUX-HEURTAUX

